



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, sera, en 2026 en vigueur pour son TROISIÈME exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance, au bureau municipal situé au 142 rue Principale Est, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

O.M.R.É

**3, rue Greenlay Sud, bureau 101
Windsor, Québec J1S 2J1**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la M.R.C. du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 28^e jour du mois d'août 2025.

Gilbert Côté,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 28 août 2025 entre 9h et 17h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^e jour du mois d'août 2025.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac